

Etaient présents : Gisèle SIMON, Jacqueline DEAN, Claudine BOUGEARD, Michèle DEFLISQUE, Jean-Charles RABOIS, Jean-Claude MALCAYRAN, Denise FAURE, Olivier TAILLEFER, Etienne LEROYER ;

Absents excusés : Gilles BOVEROD

Absents non excusé(e)s : Christelle LABRO

Pouvoir : Gilles BOVEROD à Michèle DEFLISQUE

Secrétaire de séance : Jacqueline DEAN

Date de la convocation : 16 mars 2016

Ouverture de séance à : 20h45

Séance close à : 23h30

1. Validation du Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2016 ;

Le PV de la séance du 26 janvier 2016 est mis au vote ; aucune observation n'étant formulée il est validé.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Examen et vote du Compte de Gestion 2015 du Multiservices ;

Le Maire Expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Vu le rapport du maire,

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Examen et vote du Compte Administratif 2015 du Multiservices ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	7 785,00
	Réalisé :	5 344,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	7 785,00
	Réalisé :	2 242,34
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	6 764,00
	Réalisé :	945,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	8 266,00
	Réalisé :	8 269,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 101,77
Fonctionnement :	7 324,62
Résultat global :	4 222,85

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. Affectation du résultat 2015 du Multiservices ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 en cette séance ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	- un excédent de fonctionnement de :	5 057,72
	- un excédent reporté de :	2 266,90
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 324,62
	- un déficit d'investissement de :	3 101,77
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
DÉCIDE	Soit un besoin de financement de :	3 101,77
	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	7 324,62
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 101,77
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 222,85
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 101,77

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Examen et vote du Compte de Gestion 2015 de la Commune ;

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures
 Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

**vu le rapport du maire,
 le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Examen et vote du Compte Administratif 2015 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>	Dépenses	Prévus :	321 112,00
		Réalisé :	224 270,63
		Reste à réaliser :	76 985,77
	Recettes	Prévus :	321 112,00
		Réalisé :	221 608,79
		Reste à réaliser :	30 039,00
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Prévus :	487 374,00
		Réalisé :	388 462,32
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévus :	489 659,00

Réalisé : 505 696,77
 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -2 661,84
 Fonctionnement : 117 234,45
 Résultat global : 114 572,61

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

7. Affectation du résultat 2015 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 en cette séance

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 20 884,95
 - un excédent reporté de : 96 349,50

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 117 234,45
 - un déficit d'investissement de : 2 661,84
 - un déficit des restes à réaliser de : 46 946,77

DÉCIDE

Soit un besoin de financement de : 49 608,61
 d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT 117 234,45
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 49 608,61

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 67 625,84
 RESULTAT 2015 DU CCAS (002) 290,93
RÉSULTAT GLOBAL REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 67 916,77

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 2 661,84

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8. Délibéré sur l'achat du bien immobilier appartenant à Mme Véronique MIRE ;

Délib 07/22-03-2016

Achat du bien immobilier liquidation judiciaire Mire ;

Mme le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le local cadastré section C n°540 auquel été rattaché la dernière Licence IV du village a cessé d'être exploité depuis le 10 août 2012, date de la fermeture de l'établissement « La Table de l'Abbaye » et du départ de sa propriétaire.

Mme le Maire précise que la procédure de rachat de cette dernière Licence IV par la commune est en cours de finalisation.

Mme le Maire rappelle que l'actuelle propriétaire fait l'objet d'une liquidation judiciaire et qu'elle a fait une proposition d'achat au mandataire en charge de cette affaire pour la somme de 8.000 euros.

Par courrier en date du 5 février 2016 le mandataire judiciaire a accepté d'étudier cette offre.

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**mardi 22 mars 2016 ;**

Afin de pouvoir continuer à exploiter la dernière licence IV du village et plus particulièrement sur le site de la Place du Château Abbatial, Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le rachat de ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de se porter acquéreur de la propriété immobilière de Madame Mire cadastrée section C n°540, 3 Place du Château Abbatial à St-Maurin et ce pour un prix maximum de 8.000 euros ;
- **inscrit** au Budget Primitif 2016 les crédits nécessaires à cette acquisition ; section d'investissement, article 2138 ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**9. Délibéré sur la prise en charge communale des frais de publicité et d'enquête publique liés à la révision du Périmètre de Protection Monuments Historiques dans le cadre de l'élaboration du PLU ;****Délib 08/22-03-2016****Frais liés à la révision du Périmètre de Protection Monuments Historiques ;**

Mme le Maire, porte à la connaissance des membres du conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLU il serait opportun de modifier le Périmètre de Protection Monuments Historiques existant autour du village.

A ce titre les services techniques du STAP ont proposé un périmètre réduit, moins uniforme et mieux adapté aux réalités du terrain, plus axé sur les entrées et sorties de village.

Afin de réduire à la fois le coût et la durée de cette procédure et ainsi permettre une mise en application plus rapide, il est proposé d'intégrer cette révision à la procédure d'élaboration du PLU actuellement en cours sur la commune.

Ainsi les procédures de publicité et de mise à l'enquête publique pourraient être conjointes.

Les frais engendrés par ces deux démarches doivent être supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de mettre en place la procédure de révision du Périmètre de Protection Monuments Historiques autour du village de St-Maurin et d'en assumer les frais de publicité et d'enquête publique conjointement à l'élaboration du PLU ;
- **inscrit** au Budget Primitif 2016 les crédits nécessaires à cette procédure section de fonctionnement ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**10. Délibéré sur l'enquête publique et l'étude d'impact de l'Organisme Unique Garonne Aval Dropt liées à l'irrigation ;****Délib 09/22-03-2016****Mme le Maire, expose les éléments suivants :**

L'organisme unique Garonne Aval et Dropt, porté par la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture du Tarn et Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Gironde et EPIDROPT, est chargé de répartir un volume notifié par l'Etat entre les différents irrigants dans le cadre de la Loi sur l'eau 2006.

L'organisme Unique Garonne Aval Dropt a réalisé une étude d'impact sur tout le périmètre des prélèvements d'eau sur le milieu naturel, et a établi le plan de répartition.

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**mardi 22 mars 2016 ;**

Cette étude décrit bien le fonctionnement des différents bassins versants, et calcule les incidences des prélèvements d'eau sur le milieu naturel.

Au vue des résultats décrits dans cette étude d'impact, les prélèvements pour l'irrigation sont compatibles avec les volumes prélevables.

Le plan de répartition des volumes d'eau proposé par l'organisme unique est cohérent et permettra de maintenir une production agricole de qualité sur nos territoires tout en respectant le milieu aquatique.

Si l'Etat n'autorisait pas les prélèvements d'eau, les conséquences économiques, sociales et environnementales pour notre commune seraient désastreuses. En effet l'irrigation permet une diversité de productions et de paysages importante. Elle permet également le maintien de nombreux emplois agricoles dans notre tissu rural ; au niveau des exploitations agricoles, mais également toute la filière agricole (distributeurs, organismes de producteurs, maisons de semences ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** un avis favorable sur l'étude d'impact réalisée par l'Organisme Unique Garonne Aval et Dropt, et soutient le projet de plan de répartition proposé pour cette année 2016.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**11. Délibéré sur le financement du projet de nouveau Centre de Secours de La Sauvetat de Savères ;****Délib 10/22-03-2016**

Vu la délibération n°7 du 16/12/2013 relative à la participation financière de la commune de Saint-Maurin au projet de construction d'un nouveau centre de secours à La Sauvetat de Savères ;

Vu le courrier en date du 4 août 2015 du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant le changement du plan de déploiement des centres de secours couvrant notre secteur ;

Considérant que la commune de Saint-Maurin est désormais défendue dans son intégralité, en première intervention, par le Centre de Secours de Beauville ;

Considérant que le projet de Centre de Secours de La Sauvetat de Savères est resté à ce jour à l'état de projet et ce depuis l'année 2009 ;

Considérant qu'en raison du nouveau plan de déploiement la participation de la commune de Saint-Maurin à la réalisation de ce projet à La Sauvetat de Savères ne se justifie plus, la commune ne se trouvant plus dans le secteur de première intervention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne plus participer au financement du projet de construction d'un nouveau Centre de Secours à La Sauvetat de Savères ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**12. Délibéré afin de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ;****Délib 11/22-03-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré,**• DECIDE**

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et rédacteur principal ;

- peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet,
rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet,
rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 12/22-03-2016

13. Délibéré sur la demande de cession ou de déplacement du chemin rural n°46 de la Rivière ;

Madame le Maire informe les membres du conseil des faits suivants :

Lors de la dernière séance du conseil du 26 janvier 2016 un élu avait attiré mon attention sur la situation du CR n°46 à « La Rivière » ; ce CR est limitrophe avec la commune d'Engayrac et les nouveaux propriétaires, résidents d'Engayrac, en auraient barré l'accès ;

J'ai reçu en mairie ce jeune couple récemment installé et ils m'ont fait part des désagréments qu'ils subissent du fait que ce CR passe au milieu de leur propriété ; ils souhaitaient le racheter mais la mairie d'Engayrac n'a pas donné de suite favorable à ce projet ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**mardi 22 mars 2016 ;**

Par courrier reçu ce jour 22 mars 2016, les demandeurs expriment maintenant le souhait de pouvoir déplacer ce CR de quelques mètres en le laissant toujours sur leur propriété actuelle mais plus éloigné des bâtiments ; il serait alors entièrement sur la commune de St-Maurin ;

Mme le maire présente le plan de ce projet ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Accepte** le principe de déplacement du chemin sous réserve :
 - Que la largeur réglementaire du nouveau tracé de chemin soit respectée ;
 - **Précise** que la commune ne prendra aucun frais liés à cette procédure à sa charge et qu'elle n'interviendra pas au titre de l'entretien de ce chemin ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

14. Le point sur la trésorerie communale et le budget 2016 ;

Elle s'établit à ce jour à 40.000 euros les salaires et cotisations de mars ayant été payés ;
Nous disposons toujours de la possibilité de tirage d'une ligne de crédit de trésorerie jusqu'au 10 avril 2016 ;

15. Questions et informations diverses ;

- **Reprise du bar restaurant La Table de L'Abbaye** ; cet établissement ne sera pas réouvert comme prévu au mois de mai 2016 faute d'entente entre les parties ;
- **Maison à colombages** : elle a été vendue et son nouveau propriétaire souhaite y faire des logements ;
- **Souscription Nationale « Verdun 1916 forêt d'exception »** ; la Fondation du Patrimoine et l'Office National des Forêts associés au Département de la Meuse lancent une souscription à l'occasion du centenaire Verdun 2016 ; Mme le Maire fait un tour de table pour connaître le souhait des élus sur un don de la commune :

Votants : 10 Pour : 3 Contre : 6 Abstention : 1

Cet appel au don sera relayé sur le prochain bulletin municipal ;

- **Eau de la source La Canelle** ; les dernières analyses de l'eau de la source ont révélé des résultats assez aléatoires et ces analyses ont un coût pour la commune ; aussi Mme le maire propose de faire un nouvel affichage qui pourrait être : « attention, qualité de l'eau non surveillée/contrôlée » et précise que la commune ne fera plus d'analyse ;
- **Commission finances** : jeudi 7 avril 2016 ;
- **Prochain conseil** : jeudi 14 avril 2016 ;
- **Mr Calandre architecte** associé de Mr Thouin est venu vendredi 18 mars pour faire les relevés du clocher ;
- **Attaque** de brebis chiens en divagation ;
- **Chèvres** en divagation ;
- **21 mars 2016** arrivée de l'entreprise Rodrigues Bizeul pour réparation des toitures de l'ancien château abbatial ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h30 ;

Saint-Maurin le 24 mars 2016,

Le secrétaire,
DEAN Jacqueline ;

Le Maire,
Michèle DEFLISQUE;